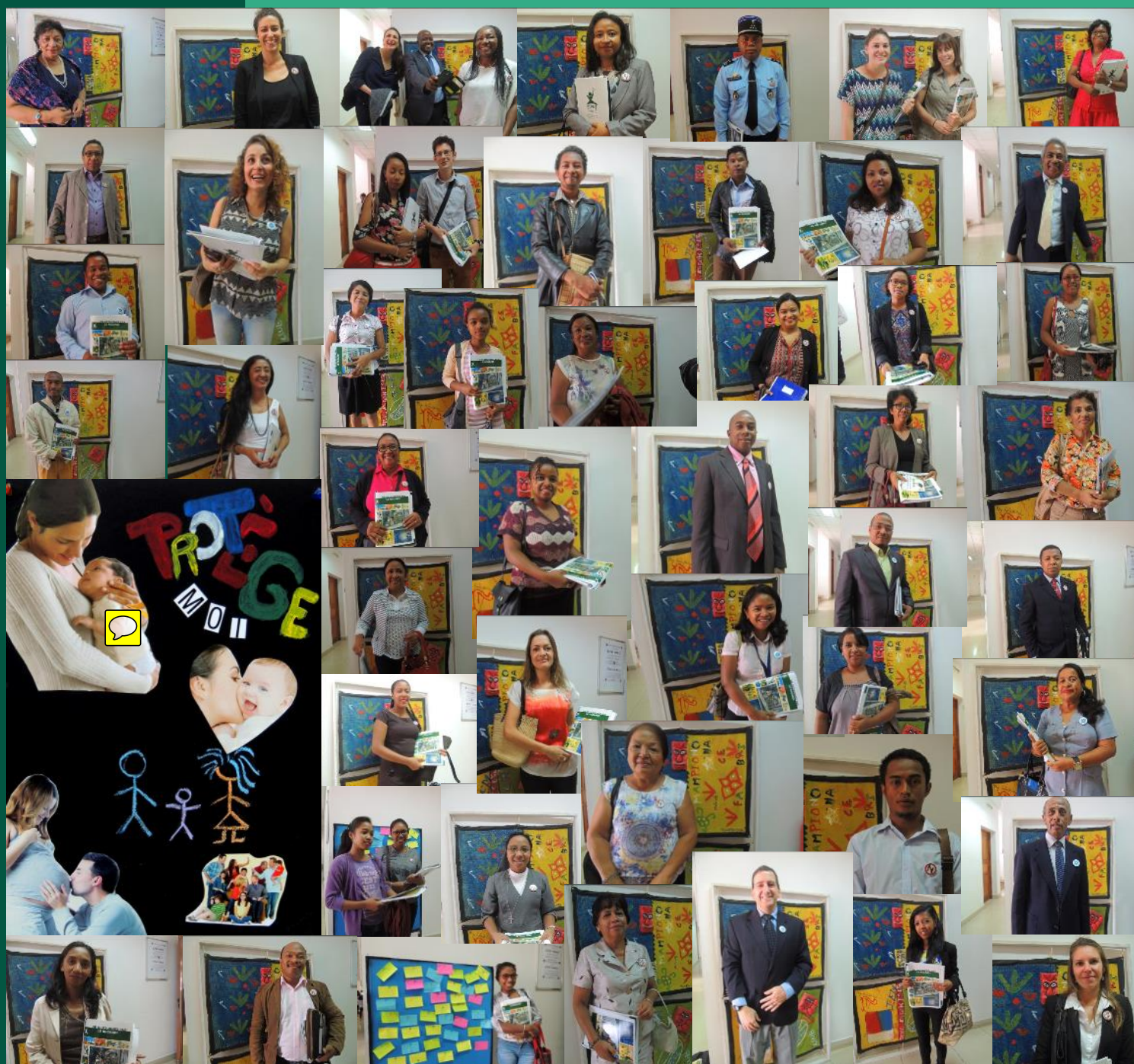


La situation des droits de l'enfant à Madagascar et les réalités de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans le contexte malgache





Mme Liliane Eugénie Arivony, ancien magistrat, Présidente de la CONADIH (Commission Nationale du Droit International Humanitaire), ouvre la Conférence Internationale, aux côtés de Mme Olga Bautista Cosa, directrice pays de ECPAT France Madagascar.



Mme Catherine Mbengue, coordinatrice pour l'Afrique, ECPAT International, présente le Rapport A4A et le contexte dans lequel ce rapport a été produit. « *Madagascar a ratifié tous les instruments internationaux. Une fois qu'on a ratifié, cela veut dire qu'on est partie prenante, on a l'obligation de mettre en œuvre les textes et de présenter des rapports.* »

Compte-rendu de la présentation de Mme Guillemette Vuillard, Chargée de Programme ECPAT France : les résultats du Rapport A4A

- **La méthodologie** : Le rapport vise à présenter pour la première fois la situation de l'ESEC à Madagascar. Il a consisté en une revue documentaire puis une série de 44 entretiens conduits entre août et octobre 2014, à Antananarivo et à Antsiranana.
- **Les résultats** : Au vu des entretiens, toutes les formes d'ESEC sont présentes dans le pays mais à des degrés plus ou moins importants. La prostitution enfantine ainsi que l'Exploitation Sexuelle des Enfants dans les voyages et le Tourisme (ESET) sont les formes d'ESEC prépondérantes à Madagascar. Sont également présentes la pornographie mettant en scène les enfants, la traite des enfants et les pratiques traditionnelles comme le mariage forcé des enfants.



Ces formes d'ESEC sont présentes dans les villes touristiques (Nosy Be, Diego-Suarez, Tuléar, Tamatave, Fort Dauphin) mais également à l'intérieur des terres et notamment à Antananarivo. Selon les acteurs interrogés, ces deux formes d'ESEC seraient acceptées voire ancrées dans la culture des villes côtières et touristiques alors qu'à l'intérieur du pays, un certain rejet subsisterait.

- * **La prostitution des mineurs** : Elle s'est largement développée au cours des dix dernières années. La grande majorité des mineurs victimes sont des filles, même si depuis trois ans, la prostitution des garçons est plus apparente. L'âge moyen d'entrée des filles dans la prostitution est de 13 ans. On trouve deux profils de victimes : d'une part les jeunes de milieux très défavorisés qui utilisent la prostitution pour des questions de survie ; d'autre part les jeunes de classe moyenne voire aisée qui ont recours à des « pratiques prostitutionnelles déguisées » et moins régulières, notamment via internet, les bars, les karaokés et salons de massages, non pas pour satisfaire des besoins de base, mais pour accroître leur niveau de vie.
- * **L'ESET** : C'est un phénomène particulièrement généralisé et qui se retrouve à des niveaux alarmants. Les victimes y sont encouragées par la famille ou par leur cercle social. Malgré les clichés, les clients étrangers sont minoritaires, la majorité des clients étant des Malgaches en déplacement professionnel, des chauffeurs de camions ou de taxi-brousse. La pratique est banalisée et largement acceptée, voire encouragée (sauf pour les mineurs pré-pubères). Un grand nombre d'intermédiaires est impliqué plus ou moins activement dans l'ESET, notamment les acteurs du tourisme : guides, réceptionnistes ou chauffeurs de taxi qui facilitent la rencontre des clients avec les jeunes filles.

- **Les actions :**

- * **La coordination et la coopération** : Au niveau national, 2 comités ont été créés, le Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants et le Comité National de Protection de l'Enfance, mais sont peu efficaces. Au niveau local, il existe les Réseaux de Protection de l'Enfance au sein des communes ; ils interviennent sur des cas de viols, mais peu sur des cas d'ESEC. Au niveau de la société civile, la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance, créée en 2005, a produit un rapport alternatif en 2014, envoyé au Comité des Experts de l'Union Africaine.
- * **La prévention** : Quelques campagnes contre l'ESET ont été faites dans les zones touristiques, mais elles sont peu diffusées. Pas de prévention spécifique à l'ESEC dans les écoles.
- * **La protection** : Madagascar dispose d'un cadre légal très complet avec trois grandes lois : la loi sur le tourisme sexuel, la loi sur la cybercriminalité, la loi sur la traite. La législation malgache est en conformité avec les textes internationaux ratifiés par le pays (CIDE et ses deux protocoles facultatifs, Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant). Pourtant aucune condamnation n'a été prononcée en vertu de la Loi 2007-038 (loi sur l'ESET). Les signalements, les poursuites et condamnations sont très rares, les procédures sont lentes. Les arrangements à l'amiable sont nombreux, au détriment de l'intérêt de l'enfant, dont la voix est très peu prise en compte. Les indemnisations de victimes - prévues par la loi - sont rares.



LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT A4A

- Elaborer un Plan d'Action National sur l'ESEC (annoncé en 2014) pour définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en termes de prévention, législation, protection des victimes, poursuite des auteurs et coopération. Prendre en considération le statut de victimes des mineurs en situation de prostitution dans tous les plans d'action.
- Etablir un schéma de prise en charge permettant de connaître les rôles et responsabilités de chacun. Faire évoluer/renforcer le fonctionnement des RPE afin qu'ils interviennent sur les situations d'ESEC.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation. Déployer un programme de prévention dans les écoles à l'échelle nationale. Développer des actions de sensibilisation des parents. Dispenser des formations auprès des professionnels de l'enfance, des chefs fokontany, des médias.
- Mettre un terme aux pratiques frauduleuses qui permettent l'impunité. Lutter contre la corruption et les arrangements financiers. Communiquer sur l'obligation de signalement et pénaliser les arrangements à l'amiable.
- Inclure la responsabilité des fournisseurs d'accès dans la loi contre la pédopornographie (diffusion en streaming, accès à des sites dans les cybercafés, etc.)
- Réaliser des études sur les nouvelles formes d'ESEC (prostitution des enfants en milieu scolaire, prostitution dans les salons de massage, lien entre traite et ESEC) et les diffuser.
- Développer des dispositifs d'accueil d'urgence pour les victimes.
- Renforcer les contrôles de police sur les sites exposés. Proposer des formations aux magistrats et forces de l'ordre. Donner des moyens à la police et à la justice pour mener des enquêtes. Accélérer les procédures judiciaires et les jugements supplétifs.
- Adapter le système de recueil de données existant pour clarifier les infractions subies par les enfants et obtenir des chiffres sur l'ESEC à Madagascar. Mettre en place un registre des abuseurs.
- Veiller à ce que la parole de l'enfant soit entendue.



Un panel d'experts rassemble (de g. à d.) : M. Olivier Ralaiharonison, Président de la Plateforme Société Civile pour l'Enfance (PFSCE) ; Mme Faratiana Esoavelomandroso, professeur de droit à l'Université d'Ankatso spécialisée en Droits de l'Enfant ; M. Joseph Ndayisenga, 2^{ème} vice-président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) et M. Rasamoely Andrianirainy, Président de l'Association pour la Défense des Droits Humains à Madagascar.

Compte-rendu des interventions et des débats lors du panel d'experts

- M. Rasamoely Andrianirainy, Président de l'Association pour la Défense des Droits Humains, rappelle d'abord que Madagascar a ratifié tous les instruments internationaux et les a inscrits dans sa Constitution, en indiquant qu'ils sont supérieurs aux lois malgaches. Madagascar a aussi modifié ses lois pour qu'elles soient en conformité avec les textes internationaux. Enfin le pays a mis en place le Comité National des Droits de l'Enfant et la Commission de Réforme du Droit de l'Enfant (CRDE) auprès du Ministère de la Justice, et a adopté des Programmes de Lutte, comme ceux contre la traite ou le travail des enfants. « *Il faut louer les efforts de l'Etat malgache, Madagascar a tenu ses engagements.* » Mais malgré tous ces efforts, des défaillances de l'Etat existent selon M. Rasamoely Andrianirainy qui cite plusieurs exemples d'abuseurs qui bénéficient de l'impunité. « *L'impunité est favorisée par les corporatismes, les arrangements financiers et par la loi du silence.* »
- Mme Faratiana Esoavelomandroso, professeur de droit à l'Université d'Ankatso, explique comment les juristes sont impliqués dans le combat contre l'ESEC, à travers des études de terrain, comme celle sur « la perception des Droits de l'Enfant par la famille » ou une autre sur « le Droit de l'Enfant à l'Education ». Des ateliers sont organisés pour diffuser ces études et les rendre publiques. Depuis quatre ans, la matière Droits de l'Enfant a été introduite dans le cursus de formation et les étudiants sont de plus en plus intéressés. « *Notre objectif c'est que les juristes de demain aient une meilleure connaissance des Droits de l'Enfant et qu'ils aient envie de faire des recherches sur ce thème.* »
- M. Olivier Ralaiharonison, Président de la Plateforme Société Civile pour l'Enfance (PFSCE - 20 ans d'existence), annonce qu'un nouveau plan stratégique de la PFSCE doit être écrit en 2016 et que l'ESEC constituera un axe essentiel.
- M. Joseph Ndayisenga du CAEDBE présente la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, inspirée de la Convention des Droits de l'Enfant, mais en tenant compte des spécificités africaines, entrée en vigueur en 1999. « *La diffusion de la Charte ici est un défi important pour améliorer les Droits de l'Enfant.* »

LES RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS

- M. Rasamoely Andrianirainy : « *Il faut éduquer les enfants, mais il faut aussi former les enseignants et lutter contre l'impunité généralisée.* »
- Mme Faratiana Esoavelomandroso : « *La solution au problème de l'ESEC c'est de reconnaître que les lois sont impératives, ce sont des règles générales, permanentes et impersonnelles. Le plus important c'est de combattre l'impunité. Les lois doivent être appliquées car sinon ce qui est anormal devient normal.* »

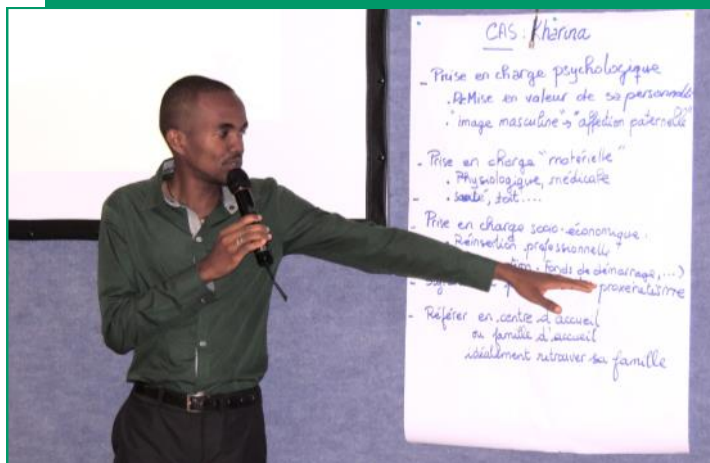
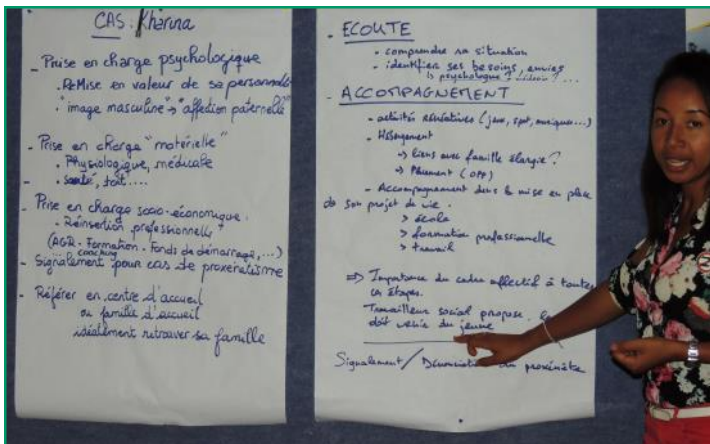
- Lors du débat, des représentants des ministères tiennent à réagir. La Directrice Enfance et Famille du Ministère de la Population regrette que le signalement ne soit pas une habitude chez les Malgaches aujourd'hui, bien que des fiches de signalement pour maltraitance soient disponibles au sein des fokontany. Elle annonce que des actions de sensibilisation vont être menées.

De son côté, le représentant du Ministère de la Justice explique que le Ministère veut organiser des campagnes de vulgarisation des nouveaux textes relatifs aux Droits de l'Homme et des formations « *afin que les magistrats appliquent les lois de façon effective et sévère* ».



Compte-rendu des deux ateliers qui se tiennent pendant l'après-midi

- Atelier sur le genre et les droits de l'enfant : Les participants réfléchissent aux représentations Homme / Femme à Madagascar, et sur la nécessité de prendre en compte le genre dans la mise en place de politiques en faveur des droits des enfants et contre l'ESEC.
- Atelier sur la prise en charge des victimes de l'ESEC : Les travailleurs sociaux travaillent sur des cas concrets et proposent des solutions de prise en charge pour la réhabilitation des jeunes victimes.



LES RECOMMANDATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Les professionnels qui ont travaillé sur des cas concrets de prise en charge de victimes d'ESEC ont tous souligné qu'un accompagnement psychologique est nécessaire, ainsi qu'un travail avec l'entourage de la victime (famille ou référent) pour améliorer l'estime de soi du jeune. Il est également indispensable de travailler avec le jeune lui-même pour définir son projet.

Pendant la première journée, un groupe de jeunes fait un atelier de slam avec l'artiste malgache Eduardo. Ils présentent leurs textes aux participants en clôture de la journée.





Mme Marie-Laure Lemineur, Chef de Programme ESEC en ligne, ECPAT International, fait un exposé sur l'ESEC sur internet. Puis Mme Olga Bautista Cosa, directrice pays ECPAT Madagascar expose le contexte de l'étude réalisée par ECPAT Madagascar sur ESEC et internet. Enfin M. Honoré Rafalimaro, chargé de recherches, évaluations et capitalisations au sein d'ECPAT Madagascar, présente les résultats de l'étude.

Compte-rendu de l'intervention de Mme Lemineur

- Mme Marie-Laure Lemineur présente les liens entre internet et ESEC dans le monde. Elle note que nos sociétés sont devenues hyperconnectées, internet est en évolution rapide et constante et les jeunes pratiquent leurs Droits dans cet espace. Mais « *internet n'est pas le problème, la technologie internet est neutre : on peut l'utiliser pour faire le bien ou pour faire le mal.* »
- *Qui sont les victimes ?* Ce sont à la fois les enfants connectés et les enfants non-connectés qui se font recruter par des prédateurs sexuels.
- *Quelles sont les formes d'ESEC via les technologies ?* Il y a quatre formes principales.
 - La pornographie mettant en scène les enfants : 1,8 million d'images mises en ligne chaque jour selon Microsoft, dont 720 000 images pédopornographiques. Le volume est en augmentation. Ce sont des images gratuites pour la plupart.
 - Parmi les images trouvées dans les ordinateurs des prédateurs sexuels arrêtés : 81% sont des images de filles. Par ailleurs 72% sont des images d'enfants pré-pubères, 21% des images d'enfants de 12 à 18 ans et 7% sont des images d'enfants de 1 à 7 ans. Chiffres 2014.
 - Les sollicitations sexuelles (« grooming ») : processus de séduction qui consiste à attirer un enfant pour obtenir des images ou vidéos à caractère sexuel, par intérêt personnel ou pour la vente. Pas forcément de contact physique.
 - Les échanges de sextos (« sexting ») : messages écrits ou photos à caractère sexuel. Il s'agit parfois de diffusion publique par vengeance.
 - Pédopornographie en direct via une webcam : show payant dans lequel un ou des enfants sont forcés à se livrer à des comportements sexuels. Parfois les familles elles-mêmes sont les proxénètes de leurs enfants. Sujet dont on parle peu. Les familles considèrent souvent qu'il n'y a pas de conséquences pour l'enfant s'il n'y a pas de contact avec les clients.

LES RECOMMANDATIONS DE MME LEMINEUR

- « *Quand on se connecte à internet, on est exposé à des risques, comme dans la rue. Si les jeunes sont informés et conscients de ces risques, si leurs parents leur apprennent les bons comportements, il ne leur arrivera rien.* »
- « *La lutte contre l'ESEC en ligne est complexe car il y a beaucoup de facteurs à prendre en compte. Les réponses doivent être multidisciplinaires, nous devons travailler tous ensemble : ONG, police, secteur privé, etc.* »



De g. à d. : Mme Olga Bautista Cosa, directrice pays ECPAT Madagascar ; Mme Marie-Laure Lemineur, Chef de Programme ESEC en ligne, ECPAT International ; M. Honoré Rafalimaro, chargé de recherches, évaluations et capitalisations au sein d'ECPAT Madagascar ; Mme Catherine Mbengue, coordinatrice pour l'Afrique au sein d'ECPAT International ; Mme Guillemette Vuillard, Chargée de Programme ECPAT France.

Compte-rendu de l'intervention de Mme Olga Bautista Cosa : le contexte de l'étude

Pour Mme Bautista Cosa, le problème de l'ESEC n'est pas l'internet mais la mauvaise utilisation qu'on peut en faire avec : l'hypersexualisation des images, la banalisation des rapports sexuels, la normalisation des violences dans les rapports affectifs et sexuels, la pornographie comme éducation sexuelle, les rôles H/F stéréotypés.

L'étude menée par ECPAT Madagascar sur les liens entre l'internet et l'ESEC à Madagascar a été réalisée fin 2014 et en mars 2015 à Antananarive et Nosy Be, via des questionnaires.

Compte-rendu de l'intervention de M. Honoré Rafalimaro : les résultats de l'étude

- D'après les résultats, les victimes sont majoritairement des filles âgées de 13 à 17 ans. Mais le profil est très varié : certaines sont scolarisées, d'autres déscolarisées ; certaines sont issues de milieux qui rencontrent de grandes difficultés socio-économiques, d'autres viennent de classes moyennes ou supérieures qui cherchent à élever leur niveau de vie.
- *Pourquoi certains jeunes sont victimes d'ESEC ?* Les causes principales :
 - La pauvreté, le manque de travail ;
 - Le manque d'éducation, l'échec scolaire. Souvent la prostitution arrive après l'échec au BEPC ou au bac ;
 - L'absence d'environnement protecteur ;
 - Le fait d'être en contact avec une personne impliquée dans la prostitution ;
 - Le fort attrait pour la société de consommation ;
 - La méconnaissance des lois.
- *Quelles sont les motivations selon les jeunes interrogés d'avoir recours à internet ?*
 - Il est plus facile de trouver des clients sur internet que dans la rue ;
 - Il y a beaucoup de clients sur internet, notamment des vazahas (étrangers) ;
 - Les tarifs des passes sont plus élevés que dans la rue (5000 à 100 000 ar, contre 5000 dans la rue) ;
 - La discrétion est supérieure par rapport à la rue ;
 - Il est possible de trier les clients.
- *Quelles perceptions pour les jeunes interrogés ?* Les jeunes refusent le terme « prostitution », ils parlent d'échange ou de frime. Par ailleurs ils pensent que sur internet les clients ne sont pas n'importe qui, qu'ils ont affaire à des gens présentables.
- *Qui sont les abuseurs ?* Ils ont entre 21 et 40 ans, sont célibataires ou mariés. Certains sont des abuseurs occasionnels qui profitent d'une occasion qui se présente, mais sans attirance particulière pour les enfants ; d'autres sont des abuseurs préférentiels, qui cherchent des enfants.
- *Quels sont les facilitateurs ?* Les jeunes migrent vers la prostitution par internet via les cybercafés, les karaokés, les hôtels, les salons de massage. Ces endroits sont des espaces de rencontre, souvent avec connexion internet (wifi) ; les gérants n'interviennent pas, voire facilitent l'ESEC (par ex.: isolement dans les cybers).

Deuxième jour - 17 mars

Journée consacrée à l'étude sur ESEC et internet à Madagascar

Un panel d'experts rassemble (de g. à d.) : Mme Marie-Laure Lemineur ; M. Alain-Désiré Rasambany, directeur du Centre d'Etude et Formation en Multimédias au sein du Ministère de la Communication et M. Riza Rakotonirina, Président de l'Association des Cybercafés et Internaute de Madagascar (Acybimad).



LES RECOMMANDATIONS DES EXPERTS

- Travailler ensemble : secteur privé et ministères ;
- Mieux régler la création de sites web ;
- Dénoncer les cybercafés qui ont de mauvaises pratiques, comme des isolements ;
- Ne pas interdire l'accès des cybercafés aux mineurs, mais surveiller les sites consultés.

Compte-rendu des interventions lors du panel d'experts

M. Riza Rakotonirina, Président d'Acybimad, créée en 1991 et qui regroupe 300 cybercafés, affirme que ses membres s'engagent à avoir de bonnes pratiques et surveillent les pages consultées par les clients grâce à leur serveur.

M. Alain-Désiré Rasambany, représentant du Ministère de la Communication, explique que la Loi sur la cybercriminalité va être vulgarisée, via la télévision et la radio : des spots sur les Droits seront diffusés.



Pendant la conférence plusieurs groupes de jeunes se succèdent auprès de l'artiste-peintre malgache Yasmine Fidimalala, pour réaliser des tableaux, sous forme de collages et dessins, sur le thème des Droits de l'Enfant. Les tableaux forment ensuite une belle exposition sur la terrasse.



Compte-rendu des trois ateliers qui se tiennent pendant l'après-midi

- Une vingtaine de jeunes sont réunis en atelier et réfléchissent aux dangers liés à l'utilisation de l'internet (images et vidéos pornographiques, chantage, harcèlement, ESEC, dépendance) et aux bons comportements à adopter (connaître les dangers, parler à ses parents, étudier, etc.). Pour cela ils travaillent avec dessins représentant des situations de dangers (par ex. un vieux monsieur et une mineure qui discutent sur facebook ou des jeunes qui regardent un film porno sur un téléphone en allant à l'école).
- Une trentaine de parents, enseignants du primaire et du collège, responsables d'associations et de ministères sont réunis en atelier et identifient ensemble les risques liés à l'utilisation de l'internet (ESEC, dépendance, rupture des liens familiaux), les facteurs (difficultés familiales, besoin d'argent, rejet social), les motivations des jeunes (besoin d'affection, discrétion) et enfin les mesures de prévention à mettre en œuvre (bonne communication parents-enfants, contrôle parental de l'internet, scolarité et occupations diverses).
- Des professionnels des cybercafés sont réunis en atelier et réfléchissent aux mesures de protection à mettre en place face aux risques liés à internet et aux nouvelles technologies. Ils insistent sur la nécessité d'utiliser des logiciel anti-vidéos pornographiques. Ils recommandent aussi que l'Etat accompagne les cybercafés pour qu'ils contrôlent mieux ce qu'il s'y passe, avec l'adoption d'une Charte par exemple.



LES RECOMMANDATIONS DES JEUNES POUR ÉVITER LES DANGERS LIÉS À L'INTERNET

- Tout raconter à ses parents, surtout si l'on a des sollicitations ;
- Respecter son corps, ne pas être un objet pour les autres ;
- Se concentrer sur ses études, utiliser internet pour ses études ;
- Ne pas regarder des films pornos sur internet ;
- Ne pas envoyer de photos sexy sur internet ;
- Ne pas répondre à des personnes que l'on ne connaît pas, communiquer seulement avec des personnes que l'on connaît ;
- Avoir l'autorisation de ses parents pour aller sur internet ;
- Ne pas accepter des rendez-vous ou des demandes de photos.

LES RECOMMANDATIONS DES PARENTS POUR ÉVITER LES DANGERS LIÉS À L'INTERNET

- Contrôler comment les enfants utilisent internet ;
- Discuter avec les enfants, les sensibiliser aux dangers d'internet
- Maintenir une communication de qualité avec les enfants sinon ils vont chercher à communiquer ailleurs ;
- Sensibiliser les parents aux dangers d'internet, car beaucoup les ignorent.
- Réglementer l'utilisation d'internet par les mineurs dans les cybercafés.
- Encourager la scolarisation et la pratique de bonnes occupations, consacrer du temps à ses enfants.



ECPAT France Madagascar remercie les participants pour leur présence et la qualité de leurs interventions à la Conférence Internationale des 16 et 17 mars 2016 à Antananarive sur « la situation des droits de l'enfant à Madagascar et les réalités de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans le contexte malgache. »



ECPAT France Madagascar
LOT V A1 Bis A - Ampasimalo, 101 Antananarivo
Tel : +261 20 22 279 38 - www.eapat-madagascar.org
Page facebook : ECPAT France Madagascar